

5 - MyData : Partage des données personnelles entre les organisations et les individus

Désireux d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs en rééquilibrant leur relation avec les entreprises, le Gouvernement de David Cameron lance dès 2011 le projet MyData. L'objectif : faire en sorte que les entreprises partagent avec leurs clients *toutes* les informations personnelles dont elles disposent sur eux.

Quelques entreprises se lancent, espérant trouver de nouveaux moyens de fidéliser leurs clients. Mais elles restent plus que prudentes sur l'étendue et l'usage des données restituées au client. Pourtant, face à la paupérisation des consommateurs et à la colère qui monte, le gouvernement britannique passe à la vitesse supérieure : une loi rend obligatoire le partage des données personnelles entre l'entreprise et ses clients. La France et d'autres pays européens lui emboîtent le pas

Grâce à l'apparition de services et d'outils destinés aux consommateurs, des pratiques nouvelles s'organisent. En connaissant sa consommation, on mesure mieux sa prise alimentaire, on évalue son empreinte carbone, on peut plus aisément changer ses comportements. En proposant un *coaching* personnalisé, les entreprises obtiennent de nouvelles informations sur leurs clients, tout en leur retournant connaissances et conseils. En disposant d'une vision "à 360°" de leur consommation, les individus se dotent d'outils pour faire jouer la concurrence, choisir dans la jungle des tarifs, pour acheter en groupe...

Parallèlement, des effets pervers se dessinent. Le regroupement d'autant d'information sous la main des individus, associé à l'amélioration des outils d'analyse, crée des tentations : des entreprises, parfois des administrations, se livrent à un véritable chantage : sans données, pas de service ! Les capacités de prédiction comportementale se développent et produisent des discriminations dans l'accès aux services, voire aux droits.

Quand? Quels faits déclencheurs?

- **Fin 2011** : lancement officiel de MyData au Royaume-Uni, soutenu par 80 grandes entreprises.
- **2013** : Le partage des données personnelles devient obligatoire au Royaume-Uni, puis dans la plupart des pays de l'Union européenne.
- **2018** : **Création de l'AEPC (Agence européenne de Prédiction des Comportements) à Riga**. Réunissant de brillants cerveaux, l'agence vise à développer des algorithmes capables de prédire les comportements des individus, et fait valoir son droit de préemption sur les données personnelles.